



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 54/2023
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : EXPERIMENTATION D'UN SYSTEME D'AVERTISSEMENT LOCAL (SDAL) SUR LA VALLEE DU LAUQUET

Le bassin versant de l'Aude, d'une superficie de l'ordre de 6 000km², dispose actuellement d'un important réseau de stations de suivi des hauteurs d'eau et également de débits, soit par le biais de stations « Etat » suivies par le SPC, soit par le biais de stations hydrométriques et de pluviomètres installées par le SMMAR dans le cadre du PAPI 2, en concertation avec les services de l'Etat.

Sur le bassin versant de l'Aude, seuls 4 cours d'eau font l'objet d'un dispositif de prévision des crues par le SPC : l'Aude, l'Orbieu aval, la Cesse et la Berre et demain le Fresquel en aval de Pezens.

Beaucoup d'autres cours d'eau sont suivis en temps réel par le biais des stations en place, mais ne bénéficient pas de ce dispositif de prévision.

Dans le cadre du PAPI3, les élus du SMMAR ont souhaité étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'avertissement local (SDAL) qui se veut complémentaire des services de préventions des crues.

Pour cela, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin de mettre en place cette démarche à titre expérimental sur le Lauquet avant de l'étendre sur d'autres bassins versants et prétendre à la labélisation SDAL.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	60 000 €	50 %	30 000 €
REGION OCCITANIE	60 000 €	20 %	12 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	60 000 €	10 %	6 000 €
AUTOFINANCEMENT	60 000 €	20%	12 000 €
TOTAL			60 000 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « expérimentation d'un système d'avertissement local (SDAL) sur la vallée du Lauquet

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr